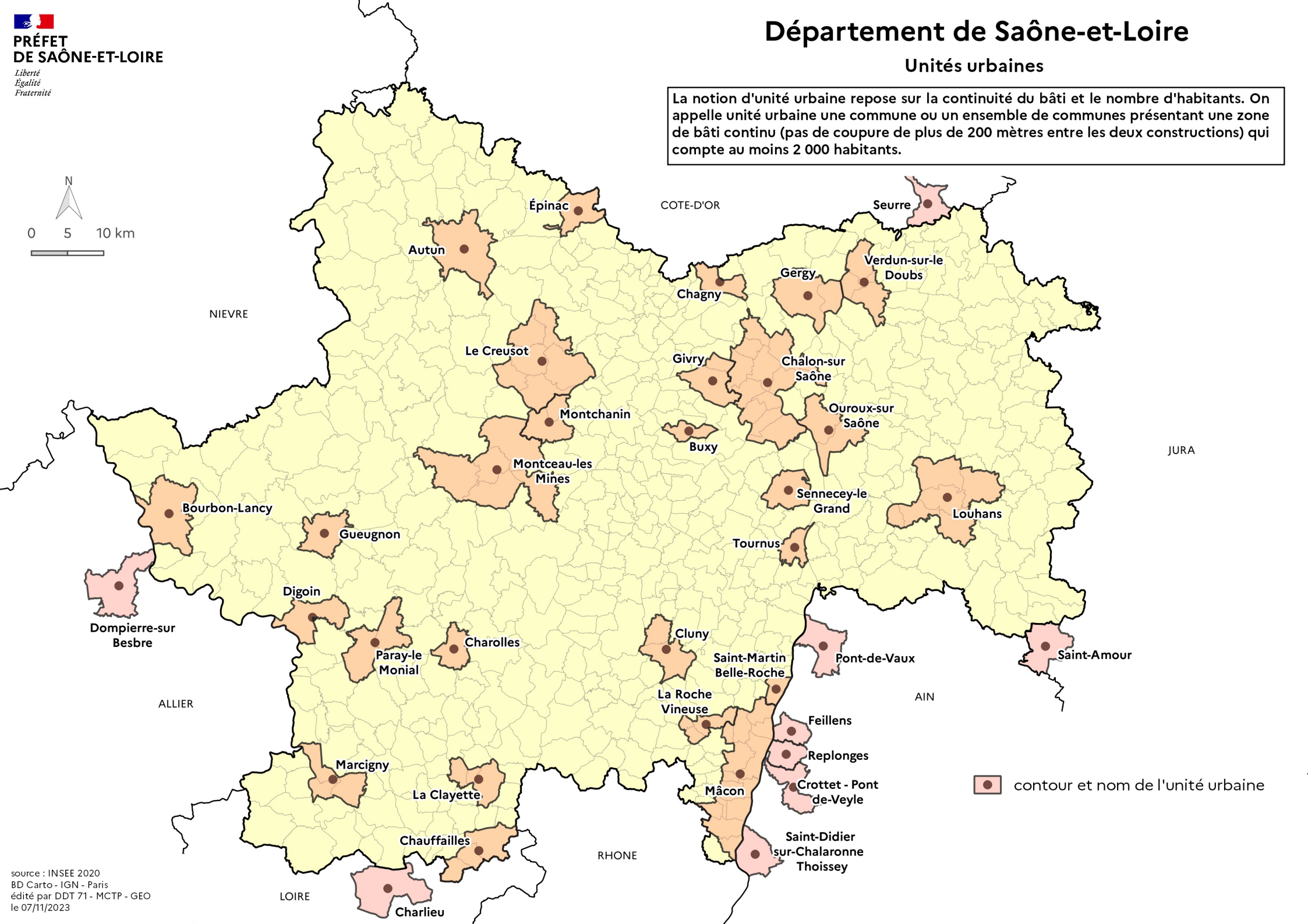
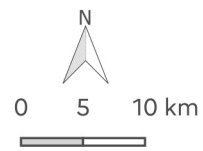


La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre les deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.



 contour et nom de l'unité urbaine